

28 avril 2008

Pas d'augmentation des taux

Voici le compte rendu du dernier conseil municipal.

Compte administratif 2007.- Ce dernier dégage un excédent de fonctionnement de 358 244,13 euros, soit un excédent cumulé de 1 418 646,74 euros avec les exercices antérieurs. Parallèlement le résultat d'investissement fait apparaître un besoin d'investissement de 118 986,74 euros.

Affectation du résultat 2007.- Le conseil décide d'affecter le résultat de l'exercice 2007 comme suit : 118 986,74 euros en section

d'investissement afin de couvrir le besoin d'autofinancement dégagé par l'exercice 2007 ; 1 239 203 euros en excédent de fonctionnement reporté sur l'exercice 2008.

Taux des impôts locaux 2008.- Le conseil décide de maintenir les taux des taxes locales 2008 au même niveau que ceux de l'année 2007. Les taux 2008 seront donc de 8,58 % pour la taxe d'habitation, 11,38 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 41,84 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Budget primitif 2008.- Le budget prévisionnel de l'exercice 2008 est adopté à l'unanimité. Il s'équilibre à la somme de 2 649 560 euros en section de fonctionnement et à la somme de 2 572 510 euros en section d'investissement en tenant compte d'un reste à réaliser de travaux pour un montant de 60 430 euros.

Subventions de fonctionnement aux associations.- Le montant de l'aide accordée s'élèvera globalement à 66 315 euros sur le budget communal.